



# DÉLIBÉRATION

## du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>29/03/2024</u> Publiée, le <u>29/03/2024</u> Notifiée, le	<b><u>Étaient présents</u> :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <b><u>Étaient absents excusés</u> :</b> Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU) <b><u>Assistaient également au titre des services</u> :</b> Marie LARDEUX, Fabienne PITON <b><u>Secrétaire de séance</u> :</b> Rosalie OUTIN <b><u>Date de la convocation</u> :</b> 20 mars 2024
Délibération n°24.2.24	<b><u>ENFANCE JEUNESSE</u></b> <b><u>Convention ECO R'AIDE 2024</u></b>

Madame le Maire expose au conseil qu'« ECO R'AIDE » est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes du Pays d'Ancenis tous âgés entre 13 et 17 ans, autour d'un évènement alliant activités physiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

**Pour sa 14<sup>e</sup> édition, l'ECO R'AIDE est organisé par la COMPA et le SIVOM du secteur de RIAILLÉ, en partenariat avec l'ensemble des structures jeunesse du Pays d'Ancenis. Il se déroulera les 3, 4, et 5 juillet 2024 sur les Communes du secteur de RIAILLÉ, avec un campement prévu à TEILLÉ.**

Des agents de la Commune de MESANGER, seront présents lors de l'ECO R'AIDE pour assurer l'encadrement nécessaire des jeunes inscrits. Le taux d'encadrement fixé est le suivant : 1 animateur pour 8 jeunes maximum, soit 1 animateur pour 2 équipes.

**Comme chaque année, les Communes participantes signent une convention avec la COMPA afin de définir le rôle de chacune des parties dans le cadre de l'organisation de l'Eco R'AIDE.**

Par la signature de cette convention, les partenaires s'engagent à :

- Participer à la préparation de l'ECO R'AIDE 2024 ;
- Participer à l'encadrement des participants ;
- Participer à la gestion des inscriptions.

Les partenaires y compris MESANGER appliqueront la tarification suivante aux familles, qui est identique à celle de 2023 :

Tranche QF	QF<500	501 <QF< 750	751 <QF< 999	1000 <QF< 1300	1301 <QF< 1600	1601 <QF< 1900	Plus de 1900
Tarifs	25 €	30 €	35 €	45 €	55 €	65 €	75 €

Concernant les frais de repas, le SIVOM du secteur de RIAILLÉ se charge de l'achat puis refactura à chaque structure jeunesse le coût des repas au prorata du nombre de participants dans la limite de 35€ par participant.

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition de Madame Le Maire ;*

*Vu l'article L.2122-21-2<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,*


*Vu le projet de convention ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'organisation de l'ECO R'AIDE 2024,

► plus généralement, **AUTORISE**, le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Rosalie OUTIN  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Nadine YOU

